

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Secrétariat général

FICHE DE POSTE Compatible RenoïRH

Direction des ressources humaines

Intitulé du poste : *Instructeur au sein du bureau chargé de la prévention des expulsions locatives*
N° du poste : *(N° Visio-M existant)*

Cotation du poste	Cotation chiffrée (RIFSEEP) 1
Catégorie	C
Famille d'emploi	Habitat-logement (HAB)
Emploi	Instructeur(rice) de financement du logement social
Correspondance RIME	Gestionnaire – instructeur administratif (FP2ADMB)
Direction/Service/Sous-dir/Bureau ou autre décomposition de l'organigramme	DDETS 76 Pôle cohésion sociale Service logement
Localisation	Immeuble Hastings - 27 rue du 74e régiment d'Infanterie - 76100 Rouen

Contexte pro :

La Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités met notamment en œuvre les politiques publiques visant à héberger et à faciliter l'accès au logement ainsi que le maintien dans le logement des plus démunis. Pour adapter ses réponses dans les domaines de l'hébergement et du logement, elle est composée d'un pôle cohésion sociale en charge de la veille sociale, de l'hébergement d'urgence, du logement adapté, des problématiques d'insertion par le logement, de l'accès au logement et de la prévention des expulsions locative, ainsi que de protection des personnes vulnérables. La mission de prévention des expulsions locatives prend une ampleur croissante dans le cadre des politiques publiques d'insertion. Elle forme un axe essentiel du plan national quinquennal « pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme ».

Le bureau de la prévention des expulsions locatives est chargé au sein du pôle de mettre en œuvre les actions du PDALHPD (plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées) relatives à la prévention des expulsions. Il a pour objectif d'optimiser les dispositifs de prévention des expulsions locatives en coordonnant les actions des différents partenaires concernés. Il assure le copilotage de la CCAPEX (commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives) en lien avec les services du Conseil départemental. Il s'assure de la conformité et du respect des dispositions réglementaires dans le cadre des engagements de la charte de prévention des expulsions. Il prépare et co-anime les comités territoriaux de prévention, implantés sur les périmètres des cinq UTAS (unités territoriales d'action sociale) du département. Il contribue activement à éviter que des situations d'impayé locatif n'aboutissent à une expulsion locative.

Le bureau est composé d'une coordinatrice du dispositif départemental de prévention des expulsions (catégorie B+), d'un chargé d'animation (catégorie B) et de 3 instructeurs (catégorie C).

Missions :

L'instructeur assure le secrétariat du dispositif de prévention des expulsions et le suivi qualitatif des situations individuelles examinées en comité de prévention des expulsions.

Il est chargé de la préparation, de l'organisation et du suivi des commissions, qui examinent les dossiers d'impayés ou d'expulsion dans le cadre d'un examen partenarial. Il élabore les ordres du jour, enregistre les dossiers de saisine, les instruit et examine leur éligibilité. Il participe au comité en binôme avec un autre instructeur. Il co-anime le comité avec le représentant du Conseil départemental ou en assure la prise de notes. Il établit le relevé des avis et procès-verbaux des comités de prévention des expulsions.

Il s'assure auprès des partenaires concernés de la mise en place effective des préconisations formulées par le comité de prévention des expulsions locatives.

Il accueille et conseille les ménages sur les actions à mener afin de leur venir en aide et d'éviter la procédure d'expulsion.

Pour l'ensemble de ces missions, il utilise l'application dédiée de traitement des saisines « EXPLOC ».

Il participe à la réflexion sur la réorganisation des missions de prévention des expulsions locatives en lien avec la coordinatrice du bureau.

Liaison hiérarchique :

L'instructeur est placé sous l'autorité hiérarchique du chef de service logement et sous l'autorité fonctionnelle de la coordinatrice du bureau de prévention des expulsions locatives

L'instructeur travaille en étroite collaboration avec la coordinatrice et les autres instructeurs du bureau, mais également avec les autres agents du pôle. La mission de prévention des expulsions locatives étant très partenariale, l'instructeur est amené à travailler au contact de multiples acteurs : conseil départemental, CAF, préfecture, banque de France, bailleurs, locataires, associations, CCAS, huissiers de justice, ADIL,...

Compétences :

- Capacité à travailler en équipe et en partenariat avec de multiples acteurs extérieur
- Connaissance réglementaire des dispositifs d'accès au logement et à l'hébergement
- Autonomie et capacité d'organisation
- Rigueur, initiative, discernement
- Capacité d'écoute
- Bon relationnel
- Discrétion professionnelle (vis-à-vis des informations personnelles concernant les ménages).

Conditions :

- Bureau partagé avec les autres instructeurs
- Participation aux comités (Rouen, Boucles de Seine, Dieppe, Le Havre, Entre Seine et mer) à raison de 3 comités par mois en moyenne pour chaque agent
- Matérielles : véhicule de service en pool